

Nouvelle école 3-4-5 de Dieppe

Comité parental d'appui à l'école (CPAÉ)

Procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2017

Pavillon Rotary, 19h

Membres présents	Stéphanie Friolet (présidente), Lise Auffrey-Arseneault (vice-présidente), Lucie Savoie Sonier (secrétaire : tâche partagée), Natasha St-Pierre (secrétaire : tâche partagée), Tina Desjardins (représentante du personnel enseignant), Sébastien Rouchouse, Nadia Saulnier-Brideau et Jolène Gaudet (directrice)
Membres absents	Hélène Levesque (représentante du comité de parents), Julie Groulx, Jason Ferguson, Lynda Kadem
Invités	Marc LeBlanc et Michel Collette (absents)
Heure d'ouverture de la réunion	19 h 15

1. Ouverture de la séance

La présidente ouvre la séance à 19 h 15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et indique un changement au format de la réunion.

2. Considération et adoption de l'ordre du jour et absences motivées (2 min.)

Les membres se réfèrent à l'ordre du jour qui a été envoyé à l'avance.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la réunion tel qu'il a été présenté. (Natasha St-Pierre, Lise Auffrey-Arseneault)

Unanimité

3. **Considération et adoption du [procès-verbal](#) de la réunion du 26 septembre 2017 ([suivis](#) de la dernière réunion) (3 min.)**

Aucune modification n'est apportée.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la dernière réunion tel qu'il a été présenté. (Natasha, Nadia)

Unanimité

4. **Questions découlant du procès-verbal (26 septembre 2017)**

Au sujet des élèves n'ayant pas accès au transport scolaire, nous sommes en attente d'un suivi. Officieusement, il est prévu pour l'instant que les élèves de la zone Amirault continueront d'être transportés en autobus (même s'ils devraient être marcheurs en fonction de l'emplacement de la nouvelle école) et que ceux qui sont marcheurs pourront être transportés en autobus également. Il faut confirmer ces détails.

Il est prévu que l'infolettre pour les détails aux parents soit envoyée chaque jeudi entre 14 h et 15 h à moins qu'aucun message ne soit nécessaire une certaine semaine (il s'agit de l'heure d'envoi recommandée pour toute communication). La plateforme *Communications aux parents* ainsi que la page Facebook de la nouvelle école 3-4-5 seront utilisées. Un parent mentionne l'importance de s'assurer que le message se démarque de tous les autres (couleurs, images, etc.).

5. **Normes de fonctionnement (5 min.)**

Le CPAÉ propose des normes de fonctionnement, notamment consulter le Code Morin au besoin, parler un à la fois, avoir une seule voix à l'extérieur du comité (s'entendre avant la fin de la réunion pour transmettre la décision prise au nom du comité), faire preuve d'honnêteté et de transparence, soulever les points apportés par les parents et s'assurer qu'on s'entende sur la position du CPAÉ (consentement en écoutant le point de vue de tous et en s'assurant de comprendre les inquiétudes des parents), respecter le temps prévu pour chaque point à l'ordre du jour dans la mesure du possible.

6. **TBE (tableaux de bord équilibrés) : mieux-être, réussite éducative et construction identitaire ([vérifier les TBE](#)) (15 min.)**

Jolène présente les tableaux de bord équilibrés pour l'école Amirault 3-4-5. Toutes les activités qui sont faites et qui sont présentées aux parents visent le mieux-être (résilience, gestion des conflits, etc.). Les membres discutent du plan de communication de tous ces renseignements aux parents. Il faut mobiliser les parents dans ces démarches en centralisant l'information. Pour la construction identitaire, certains projets permettent de s'assurer que les élèves apportent l'idée à la maison (Bingo) et d'autres projets sont en cours de préparation.

7. **Construction de la nouvelle école : suivis et [questions](#) des membres du CPAÉ (20 min.)**

Dénomination des nouvelles écoles : le concours se déroule bien, la participation semble bonne. Les comités de dénomination ont déjà établi le processus de sélection, et les

membres se réuniront avant la réunion du CED du 6 décembre. La décision finale revient au ministre de l'Éducation.

En ce qui concerne la date d'ouverture, elle n'est pas encore connue, mais il est important d'informer les parents qu'il y aura des journées où l'école sera fermée pour les élèves visés afin de permettre le déménagement (les dates de ces congés ne sont pas encore connues).

École technologique : L'idée d'utiliser les tablettes de la maison est lancée aux parents pour avoir leur rétroaction (zone AVAN – apportez votre appareil numérique). Il faudra reporter le point à une autre réunion pour établir les modalités d'une telle utilisation, et d'autres détails. Il faut miser sur une utilisation « modèle » des appareils technologiques (non abusive). Enseigner comment utiliser une tablette de façon convenable (pour des recherches), comment responsabiliser les élèves. On pourrait faire de l'école une maison d'éducation pour les appareils électroniques (suggestion).

L'agente communautaire affectée aux nouvelles écoles est Michèle Routier.

8. Programme croisé (PC) : suivis divers (10 min.)

Le comité de travail sur le PC a été formé et s'est réuni deux fois et doit se réunir encore. D'ici au 28 février, les membres de ce comité doivent établir s'ils proposent de conserver le programme croisé ou non. La recommandation sera donnée au CED, qui prendra la décision finale.

Les fonds du budget du PC demeurent « gelés » jusqu'à ce qu'une décision ait été prise.

9. Session d'informations aux parents pour la transition à la nouvelle école (date à cibler) : [ordre du jour](#) (20 min.)

Le CPAÉ suggère d'envoyer le plus d'information aux parents par courriel dans les infolettres, et de faire un bref suivi à la soirée Noël en famille des élèves de 3-5^e année. Un padlet serait la meilleure solution (site Web de l'école) avec détails mis à jour continuellement.

10. Levée de la séance

Lise propose la levée de la séance à 21 h 33.